

Journée Régionale d'Information sur les réseaux de chaleur du 04/11/2014

Dispositif, bilan et perspectives du

Fonds chaleur renouvelable

ADEME D. R. Nord – Pas de Calais

Serge GOLEBIOWSKI, coordinateur régional Fonds Chaleur

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

FONDS CHALEUR : CONTEXTE

- Lancé en décembre 2008 et opérationnel mi 2009, le fonds chaleur est un engagement majeur de l'Etat en faveur de développement des énergies renouvelables et de récupération
- Doté d'1,2 milliard d'euros pour la période 2009-2013, 218 M€ en 2014, la dotation annuelle devrait progressivement augmenter pour doubler à horizon 2017; le Fonds chaleur contribue aux objectifs du Paquet européen climat-énergie consistant à porter la part des EnR à 23 % dans la consommation énergétique nationale d'ici 2020
- Le Fonds chaleur devrait permettre la production supplémentaire de 5,47 millions de tep de chaleur renouvelable et de récupération à l'horizon 2020
- Sa mise en œuvre a été confiée à l'ADEME

- Filières concernées et répartition indicative de l'atteinte de l'objectif national :
 - biomasse : 69,5 %
 - géothermie et PAC : 10,5 %
 - solaire : 2 %
 - déchets et biogaz (chaleur de récupération comprise) : 18 %

- Le fonds chaleur concerne les entreprises (industrie, agriculture et tertiaire privé), les collectivités locales et l'habitat collectif.

- Le mécanisme des aides :

- Méthode de calcul basé sur le système d'aides aux énergies renouvelables de l'ADEME et sur l'encadrement communautaire des aides d'Etat
- critères d'éligibilité (notamment de taille mini d'installation) et exigences de performance (technique, environnementale, économique) suivant les filières
- incitatif et déclencheur de projets
- non cumulable avec les aides CEE et projets domestiques
- sites (entreprises ou réseaux de chaleur) soumis au Système communautaire d'Echange de Quotas d'Emissions éligibles
- Projets soumis à la RT2012 pour lesquels l'installation de « chaleur renouvelable » contribue au respect de celle-ci non éligibles
- fonctionnement seul ou en combinaison avec d'autres crédits (Région, FEDER) avec niveau d'aide limité au calcul Fonds chaleur

FONDS CHALEUR : MODALITES

- Une estimation des aides articulée selon 2 régimes :
 - *Une aide forfaitaire pour les projets de petite taille (définie pour chaque thématique)*
 - *Une aide définie par l'analyse économique pour les autres projets, encadrée dans les limites d'une aide minimum (sauf solaire thermique) et maximum*
- Des grilles de calcul permettent de définir les aides forfaitaires, minimum et maximum
- Une analyse économique s'appuyant sur les critères suivants :
 - *Le prix de la chaleur renouvelable, pour l'utilisateur, compatible avec le type de projet : la valeur indicative est une décote maxi de l'ordre de 5% du prix de la chaleur renouvelable par rapport à la chaleur produite par une énergie conventionnelle*
 - *L'équilibre économique du projet*
 - *L'efficacité des aides publiques (en €/tep EnR) et (€/tCO₂ évitée)*
 - *Le respect des règles de l'encadrement communautaire*

FONDS CHALEUR : MODALITES

- Un suivi des performances sur les installations aidées:
 - La mise en place d'un système de comptage de la chaleur renouvelable produite (télérelevage pour les grosses installations)
 - Le solde de la subvention (20%) calculé au prorata de la production de chaleur renouvelable réelle sur 1 ou 2 ans suivant la taille de l'installation
 - Une engagement du bénéficiaire de transmettre à l'ADEME ses données réelles de production de chaleur renouvelable annuellement pendant au moins 10ans.

FONDS CHALEUR : MODALITES

- Un soutien spécifique du Fonds Chaleur aux réseaux de chaleur associés (créations et extensions)
 - Vecteur indispensable pour la valorisation des énergies renouvelables et de récupération (biomasse, géothermie, déchets, chaleur fatale...)
 - Composante nécessaire pour renforcer les dimensions techniques et environnementales
 - Compétitivité économique par rapport aux autres modes de chauffage : stabilité relative des prix grâce au mix énergétique et adaptabilité

FONDS CHALEUR : MODALITES

- Implication des collectivités dans les enjeux énergétiques territoriaux : planification, valorisation d'énergies locales, dimension sociale, emploi...
- Principaux critères : alimenté au minimum par 50% d'EnR et R, densité au moins égale à 1,5MWh/ml livrée en sous stations, dans le cas d'une extension : 200m mini de longueur de tranchée et 25 tep/an d'EnR et R démarche schéma directeur obligatoire, travaux de réseaux de chaleur par anticipation éligibles avec engagement du M.O d'atteindre un niveau de 50% d'EnR et R dans un délai maxi de 5 ans
- Niveau d'aide : 55% maximum de l'investissement réseau avec un plafond d'assiette de l'aide limitée à une valeur en €/ml de tranchée suivant le type de réseau (haute ou basse pression) et le diamètre nominal (DN) et analyse économique – aide forfaitaire pour les créations de réseaux de chaleur couplés à des créations de chaufferies biomasse de 100 à 500 tep/an.

FONDS CHALEUR : ORGANISATION

1. Appel à projets annuel national Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (B.C.I.A.T) :
 - *Projets biomasse dans les entreprises >1 000 tep EnR/an*
 - *ADEME + cellules biomasse régionales*

1. Autres installations (dont réseaux de chaleur) :
 - *Directions Régionales ADEME*
 - *Pour le Nord Pas de Calais :*
 - Appel à projets régional permanent
 - Cas par cas pour les projets avec réseau de chaleur et les études de faisabilité

Bilan NORD PAS DE CALAIS des dossiers Fonds Chaleur renouvelable 2009-2014 (30 septembre 2014)

-99 dossiers (dont 28 études et 3 dossiers B.C.I.A.T)

-48 730 130 € d'aides

-66 486 Tep renouvelables

- 52 923 *Tep bois*
- 11 941 *Tep chaleur fatale*
- 1 622 *Tep autres EnR (solaire, géothermie, biogaz)*

-Ratio moyen de 733 €/Tep (278 à 23 766 €/Tep)

-167 757 181 € d'investissements

Fonds chaleur : principaux projets aidés

- 12 chaufferies bois sur réseaux de chaleur existants ou à créer : Roubaix, Lomme, Achicourt, Lille, Arques, Mons-en-Baroeul, Sin le Noble, Wattrelos, Calais, Boulogne-sur-Mer, Lambersart, Hazebrouck, pour près de 123 MW de puissance cumulée à ajouter aux 8 réalisations d'avant le Fonds Chaleur (Sains du Nord, Calais, Seclin, Outreau, Villeneuve d'Ascq, Wattignies, Baisieux, Lens)
- 1 création de réseau de chaleur avec récupération de chaleur (incinération de boues de STEP et PAC sur eaux usées) : Boulogne-sur-Mer
- 9 schémas directeurs en cours ou réalisés sur les réseaux urbains de Lille, Roubaix, Béthune, Mons-en-Baroeul, Calais, Arras, Dunkerque, Seclin, Villeneuve d'Ascq : démarche structurante pour le développement ou la création de réseaux de chaleur

Fonds chaleur : principaux projets aidés

- 9 chaufferies bois industrielles et notamment HERTA à St-Pol-sur-Ternoise, CANDIA à Awoingt et Cartonnerie de Gondardennes à Wardrecques (en cours)
- Géothermie :
 - PAC sur eaux usées : mairie de Valenciennes, Résidence Gayant Norévie à Douai, logements collectifs SA du Hainaut à Aulnoy lez Valenciennes (eaux grises en pied d'immeuble), Centre Aqualudique à Arras
 - PAC sur boucle d'eau tempérée : Serres numériques (CCI) à Valenciennes
- Solaire : logements sociaux Vilogia à Lille (254m² de capteurs) et à Roubaix (162m² de capteurs), Clinique Saint Roch à Cambrai (121m² de capteurs), commune de Merville (80m² de capteurs sur salle de sports), Grand Stade à Villeneuve d'Ascq (196m²)

Fonds chaleur : Perspectives 2015-2017

- La poursuite du développement de la chaleur renouvelable (notamment la biomasse) dans les réseaux de chaleur urbains se confirme : Arras, Villeneuve d'Ascq (chaudière supplémentaire), Roubaix (chaudière supplémentaire), Béthune
- Des projets de création de réseaux de chaleur urbains : Merville, Lille sud, Cambrai, Oignies, Coudekerque-Branche, Rosendael /Malo, Grande Synthe, Gravelines
- Suite à l'étude régionale sur les potentiels régionaux de récupération de chaleur fatale, des concrétisations en perspective (Comilog à Gravelines, Graftech à Calais) et du potentiel (205 000 Tep d'énergie fatale d'une température > 90°C)
- Des concrétisations en cours et en projet de valorisation de chaleur fatale sur UIOM: Douchy-les-Mines (en cours), Saint-Saulve, Dunkerque, Arques, (réseaux de chaleur et/ou sites industriels)

Fonds chaleur : perspectives 2015-2017

- La montée en puissance de projets géothermie avec PAC sur eaux usées et boucle d'eau tempérée notamment dans les territoires ayant réalisé des études prospectives (Douaisis, Valenciennois, Maubeugeois)
- Un ralentissement persistant côté industrie (pas de dossier B.C.I.A.T en 2011, 2012 et 2013), dans un contexte de forte concurrence énergétique
- Des plans d'approvisionnement en bois énergie avec un gisement régional faible voire considéré comme épuisé, nécessité d'aller chercher l'énergie bois dans des régions excédentaires, problématique du coût et du mode de transport combinée à une tendance baissière sur le prix du gaz
- Une baisse sensible des demandes sur la géothermie classique avec PAC et le solaire : diminution des plafonds d'aide à la Tep EnR produite, intervention sur des bâtiments de plus en plus performants réhabilités ou neufs et donc moins de consommation, difficultés de rentabilité des opérations.